

Arrêté n° 2025-364
Modifiant l'arrêté n° 2025-337 fixant la liste des candidats admis à concourir au
concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers
professionnels de classe normale
Session 2025

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1470 du 25 novembre 2022 fixant les modalités d'organisation des concours et des examens professionnels des cadres d'emplois des infirmiers, des cadres de santé et des médecins et des pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 2024-349 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 18 septembre 2024 portant ouverture d'un concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale, Session 2025 ;

Vu l'arrêté n° 2024-564 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 12 décembre 2024 modifiant l'arrêté n°2024-349 portant ouverture d'un concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale, Session 2025 ;

Vu l'arrêté n° 2025-337 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 6 mai 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale, Session 2025 ;

Considérant que les candidatures ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au 20 février 2025 (cachet du prestataire faisant foi pour les envois postaux et 16h30 pour les dépôts à l'accueil du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme),

Considérant que les candidats, admis à concourir sous réserve, ont été informés des pièces manquantes à leur dossier, et de la possibilité de le compléter, au plus tard, le jour de la première épreuve, soit le 19 mai 2025 (date nationale),

Considérant que les pièces manquantes au dossier ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au jour de la première épreuve, soit le 19 mai 2025 (date nationale), cachet du prestataire faisant foi,

Arrête :

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 2025-337 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 6 mai 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale, Session 2025, est modifié comme suit :

Les candidats dont les noms suivent, sont autorisés à concourir :
(Cf. annexe jointe qui comporte 2 pages : pages 3 et 4)

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté n° 2025-337 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 6 mai 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale, Session 2025, sont inchangés.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, aux agences de Pôle Emploi concernées et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 MAI 2025

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : 28 MAI 2025



**Annexe fixant la liste des candidats admis à concourir au concours
pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale :**

Spécialité Médecin

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	ATTAL	ATTAL	Eve
Madame	BACHELET	BACHELET	Angelique
Monsieur	BILLOT	BILLOT	Damien
Monsieur	CHETIOUI	CHETIOUI	Adrien
Madame	COUREAU	COUREAU	Lise
Monsieur	DEJOANNIS	DEJOANNIS	Sebastien
Monsieur	DEVANLAY	DEVANLAY	Raphaël
Monsieur	DUMONT	DUMONT	Jean
Madame	HENault	HENault	Morgane
Monsieur	HULARD	HULARD	Gilles
Madame	HYPOLITE	HYPOLITE	Lucie-Marie
Monsieur	LABARBE	LABARBE	Valentin
Monsieur	LUIS	LUIS	David
Monsieur	PAW	PAW	Cédric
Madame	PEBRE	BEAUFILS	Morgane
Monsieur	POUSSARD	POUSSARD	Jérôme
Madame	PRADEL	THIERRY	Anne-Lise
Madame	SAMSEL	SAMSEL	Alice
Monsieur	THIERRY	THIERRY	Wilfried
Madame	ZANGL	ZANGL	Pauline

Spécialité Pharmacien

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 
ID : 063-286300140-20250527-AR_2025_364-AR

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	BAISSIERES	RIPOLLES	Emilie
Madame	BOUCHON	BOUCHON	Pascale
Madame	BUCLEZ	BUCLEZ	Amandine
Madame	CAZALS	PELLEGRIN	Emilie
Madame	CHEMOUNI	GIRET	Sabine
Madame	CHESNEAU	CHESNEAU	Manuela
Monsieur	COURBOT	COURBOT	Henri
Madame	COUSOT	VAN HOECKE	Stéphanie
Monsieur	DEPOIX	NAVEAU	Renaud
Madame	DESLACHE	DESLACHE	Yannick
Monsieur	EL BILOUZI	EL BILOUZI	Ilias
Madame	FOUCAULT	DUPUIS	Cécile
Madame	GENTON	GENTON	Sandrine
Madame	HEREIL	HEREIL	Agnès
Monsieur	LE GARREC	LE GARREC	Antoine
Monsieur	LE ROUX	LE ROUX	Dimitri
Madame	MENARD	BOULLIER	Claire
Madame	MICHEL	MICHEL	Anne-Sophie
Monsieur	MONKAM NITCHEU	MONKAM NITCHEU	Guy
Madame	NOVE	NOVE	Emilie
Madame	POINTU	CHAVET	Anne-Claude
Madame	POQUEREAU	GOURDEL	Sarah
Madame	SAUGEOT	SAUGEOT	Nathalie